MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° 1742375063 /MFP/DGFP/DC/sa

ABIDJAN , LE 24 AVR 2023

REF. SIGFAE: FC-23-A/72903

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNIQUE :

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2023 UN **CONCOURS DIRECT** D' ACCES A L'EMPLOI CI-APRES, DANS LA LIMITE DU NOMBRE DE POSTES BUDGETISES :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
AUXILIAIRE SOCIAL	D1	100

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE, LES PERSONNES DE NATIONALITE IVOIRIENNE, TITULAIRES **DU CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES ELEMENTAIRES(CEPE).**

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE AGES DE **DIX-HUIT(18) ANS** AU MOINS ET DE **QUARANTE-DEUX(42) ANS** AU PLUS AU **31 DECEMBRE 2022.**

LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE GESTION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, **www.fonctionpublique.gouv.ci,** DU **LUNDI 24 AVRIL 2023** AU **VENDREDI 09 JUIN 2023.**

A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN LIGNE LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, AU FORMAT JPEG, JPG, PNG OU PDF:

- LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU L'ATTESTATION D'IDENTITE OU LA PREMIERE PAGE DU PASSEPORT, EN COURS DE VALIDITE;
- L'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE OU LE JUGEMENT SUPPLETIF AYANT **AU PLUS UN (01) AN** A LA DATE D'OUVERTURE DES CONCOURS;
- LE DIPLOME REQUIS .

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS PAYABLES EN LIGNE SONT FIXES A **VINGT-TROIS MILLE CINQ CENTS (23.500) F CFA.**

LA PRISE DE VUE (PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE) ET LA DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON ENGAGEMENT A LA FONCTION PUBLIQUE, AU COUT DE **DEUX MILLE (2.000)** F CFA CHACUNE, SE FERONT PENDANT LA PERIODE DES INSCRIPTIONS DANS LES DIRECTIONS REGIONALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LOCALITES SUIVANTES : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO ET YAMOUSSOUKRO.**

LE CONCOURS PORTERA SUR LES EPREUVES SUIVANTES :

MATIERES	DUREE	COEFFICIENT
CULTURE GENERALE	1 H	1
MISE AU NET	1 H	2

LES DATES DE COMPOSITION SONT COMMUNIQUEES PAR VOIE DE PRESSE ET SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE **www.fonctionpublique.gouv.ci.**

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE **www.fonctionpublique.gouv.ci.**

Références :

1. article 3 et suivants du decret n°93607 du 02 juillet 1993 portant modalites communes d'application du statut général de la Fonction Publique;
2. Annexe du decrét n°2020-532 du 24 juin 2020 modifiant et complétant l'annexe du décret n°2015432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, tel que modifié et complété par les décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016 et n°2020523 du 24 juin 2020 ;
3. décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle

République de Côte d'Ivoire
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
LE MINISTRE

Anne Désirée OULOTO